



**Association du Quartier des Teinturiers**

## Réunion du chantier de la rue des Teinturiers

Mairie : 30 janvier 2014

Présents : pour la mairie et les entreprises :

- Madame JOUVEN, responsable du suivi de chantier
- Monsieur PRIMARD, Actions de proximité
- Monsieur CANIVET, entreprise Neotravaux

Pour l'Association de Quartier :

- Michel TOMASI, président
- Myriam NALLET, représentante des commerçants
- Geneviève BOUSQUET

Nous faisons part des différentes réactions recueillies depuis la dernière rencontre, le 28 novembre.

- Relations un peu difficiles avec les intervenants EDF-GDF sur le terrain :  
Madame Jouven déplore ce fait, elle n'a pas la même « maîtrise » sur les personnels de ces entreprises que sur les entreprises travaillant directement avec la Mairie.
- Les poubelles : aucun container ne viendra enlaidir la rue rénovée. Seules des corbeilles à papier seront installées, le modèle doit être conforme aux normes de sécurité, et être aussi accepté par l'Architecte des Bâtiments de France. La faisabilité de containers enterrés à proximité est encore à l'étude. Peu d'endroits, dans le quartier, sont possibles en raison de nombreux réseaux souterrains (un seul des endroits prévus initialement convient).
- Le sable déposé dans la 2<sup>ème</sup> tranchée a pour objet de protéger les « fourreaux » des divers réseaux enterrés. Cette tranchée n'a coupé que très peu de racines car ces dernières sont dirigées vers la Sorgue. Le protocole de nettoyage des outils (pour protéger les racines) est scrupuleusement respecté. Les 2 platanes coupés seront dessouchés, le mur repris et 2 nouveaux platanes (plus résistants au chancre) replantés.
- La petite terrasse (au carrefour rue des Lices) sera refaite, avec un projet approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Elle a fait l'objet d'un sondage pour évaluer les possibilités. Comme il s'agit du domaine public, elle devra comporter une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

**Association du Quartier des Teinturiers** - Déclarée en Préfecture du Vaucluse, le 26.11.1984 sous le n° 5585

Siège social : **Maison du IV de Chiffre, 26 rue des Teinturiers 84000 Avignon**

Courriel : [association.teinturiers@orange.fr](mailto:association.teinturiers@orange.fr)

site web : <http://quartierteinturiers.e-monsite.com>



## Association du Quartier des Teinturiers

- Sur cette terrasse a été posée provisoirement une petite surface de calade, destinée à montrer ce qu'elle sera : comme certains d'entre nous, l'ABF pense qu'il faudra éclaircir légèrement les joints, bien définir leur épaisseur et leur largeur, de façon à mettre en valeur les galets, sans qu'il soit difficile d'y marcher.

- Le calendrier :

- Pose de la calade d'abord de la rue G.Puy aux remparts dès cette semaine. Motifs à l'identique de ce qui existait, les trottoirs seront au niveau de chaussée avec un motif à rangées parallèles.
- Une nouvelle coupure EDF est prévue le 10 février.
- Le carrefour Teinturiers-Guillaume Puy sera fermé jusqu'au 14 février, puis à nouveau 1 semaine fin avril.
- Les différents réseaux seront alors en place : gaz, électricité, voirie, téléphone, et réseaux « secs » (pour utilisation ultérieure)
- Dans la semaine qui vient, un caisson destiné à recevoir la nouvelle borne à l'entrée de la rue des Teinturiers va être posé, le système complet sera installé début mars.
- Fin mars la calade sera posée de la rue Londe à G.Puy, puis par la suite de la rue Londe à la Bonneterie.

Il y aura nécessité, à un moment, de barrer le carrefour rue des Lices-Teinturiers-Bonneterie. Le cheminement piéton sera prévu, les voitures ne pourront pas rouler sur la calade à peine posée : il lui faut un temps de séchage.

Il faut noter que la pose de la calade nécessite un encombrement important sur le terrain: gros sacs de galets, de sable et de ciment.

A la fin de cette rencontre il nous a été remis, à Myriam Nallet en particulier, le courrier du Maire adressé à chaque commerçant de la rue : exemption de la redevance « terrasse » pour les commerces permanents, pour toute l'année 2014. Courrier auquel était joint ceux que le Maire a adressés aux Services fiscaux, à la Sécurité Sociale et à la CAF afin d'attirer leur attention particulière sur les dossiers de ces commerces en difficulté du fait des travaux.